



DEPARTEMENT :
SAVOIE

CANTON :
BOURG SAINT MAURICE

COMMUNE :
VAL D'ISERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL
2024.0143

**FERMETURE AIRE DE JEUX
LES LECHES
Rue Noël Machet**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAL D'ISERE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2131-1, L 2212-2, L 2212-4 et L 2215-1

VU le Code Pénal, notamment son article R 610-5

VU l'arrêté municipal N° 2024.0142 autorisant les travaux de démolition de l'hôtel « Le Christiania »

VU les avis favorables de la Police Municipale, du service voirie et du référent chantiers de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser la zone

CONSIDERANT que pour des questions de sécurité, il convient d'interdire l'accès à l'aire de jeux, dangereuse pour le public

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'accès à l'aire de jeux « Les Lèches » rue Noël Machet, sera temporairement fermée au public, et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 :

Des panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 :

Ces dispositions prennent effet à compter de la date de publication du présent arrêté et prendront fin par arrêté levant l'interdiction.

ARTICLE 4 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Responsable des Services Techniques

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Val d'Isère

Monsieur le Chef de la Police Municipale

Monsieur le Chef du Centre de Secours en Montagne

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Val d'Isère, le **28 AOUT 2024**

Le Maire

Patrick MARTIN

